

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.02.2024

Numéro de version 307

Révision: 20.02.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit** 600242
- **Nom du produit:** Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL
- **Code du produit:** 4317784499934
- **UFI:** V9YQ-N4WC-8C04-D6MK
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit de nettoyage
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
E/D/E - Einkaufsbuero Deutscher Eisenhaendler GmbH
EDE Platz 1
D-42389 Wuppertal
Germany

Tel. +49 202 6096-0
e-mail: sdb@ede.de
- **Service chargé des renseignements:** Product safety department
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Numéro ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aerosol 1	H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.02.2024

Numéro de version 307

Révision: 20.02.2024

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement Danger**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, < 5% n-hexane
(R)-p-mentha-1,8-diène
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2%d'aromatiques

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 Éviter de respirer les aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

· 2.3 Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· 3.2 Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2024

Numéro de version 307

Révision: 20.02.2024

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:		
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	n-Butane ⚠ Flam. Gas 1A, H220 ⚠ Press. Gas (Comp.), H280	10-<25%
Numéro CE: 921-024-6 Reg.nr.: 01-2119475514-35-XXXX	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, < 5% n-hexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	10-<25%
Numéro CE: 923-037-2 Reg.nr.: 01-2119471991-29	Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2%d'aromatiques ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	10-<25%
CAS: 109-87-5 EINECS: 203-714-2 Reg.nr.: 01-2119664781-31-xxxx	méthylal ⚠ Flam. Liq. 2, H225	10-<25%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 Numéro index: 601-096-00-2 Reg.nr.: 01-2119529223-47-0000	(R)-p-mentha-1,8-diène ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Acute 1, H400 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317 ⚠ Aquatic Chronic 3, H412	2,5-10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane ⚠ Flam. Gas 1A, H220 ⚠ Acute Tox. 1, H330 ⚠ Press. Gas (Comp.), H280	2,5-10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane ⚠ Flam. Gas 1A, H220 ⚠ Press. Gas (Comp.), H280	2,5-10%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

30 % et plus
hydrocarbures aliphatiques
parfums
Limonene
Linalool

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Autoprotection du secouriste d'urgence.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.02.2024

Numéro de version 307

Révision: 20.02.2024

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 3)

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.****· Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.02.2024

Numéro de version 307

Révision: 20.02.2024

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 4)

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker au frais.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**· 8.1 Paramètres de contrôle****· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 106-97-8 n-Butane

VLEP | Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.02.2024

Numéro de version 307

Révision: 20.02.2024

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 5)

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. (DIN EN 140/ DIN EN 14387)
Filtre provisoire:
Filtre A/P2

· **Protection des mains:**



Gants de protection (DIN EN 374)

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques (DIN EN 166)

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs (DIN EN 14605)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· Couleur:	Incolore
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	0,6 Vol %
· Supérieure:	8,5 Vol %
· Point d'éclair	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· Température d'auto-inflammation	235 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2024

Numéro de version 307

Révision: 20.02.2024

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 6)

- Cinématique: 23 °C - 4 mm (ISO 2431)
- Dynamique: Non déterminé.
- Solubilité
- l'eau: Pas ou peu miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
- Pression de vapeur à 20 °C: 3.000 hPa
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 0,68 g/cm³
- Densité relative Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.

- **9.2 Autres informations**
- Aspect:
- Forme: Aérosol
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité
- Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Non déterminé.
- Test de séparation des solvants:
- Solvants organiques: 100 %
- Changement d'état
- Température de suintement:
- Propriétés comburantes Non déterminé.
- Taux d'évaporation: Non applicable.

- Informations concernant les classes de danger physique
- Substances et mélanges explosibles néant
- Gaz inflammables néant
- Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables néant
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.02.2024

Numéro de version 307

Révision: 20.02.2024

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 7)

- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**CAS: 106-97-8 n-Butane**

Inhalatoire LC50/4h 658 ppm (rat)

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, < 5% n-hexane

Oral LD50 5.000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 2.000 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50/4h 20 ppm (rat)

Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat) (OCED 401)

Dermique LD50 >5.000 mg/kg (lapin) (OCED 402)

Inhalatoire LC50/4h >5.000 mg/m³ (rat)**CAS: 109-87-5 méthylal**

Oral LD50 5.708 mg/kg (lapin)

CAS: 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

Oral LD50 4.400 mg/kg (rat)

CAS: 74-98-6 propaneInhalatoire LC50/4h >20 mg/m³ (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.02.2024

Numéro de version 307

Révision: 20.02.2024

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 8)

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers**· Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité****· Toxicité aquatique:****Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, composés cycliques, < 5% n-hexane**

EC50/72h	30 mg/l (algae)
EL50/48h	3 mg/l (Daphnia magna)
LL50/96h	11,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

CAS: 75-28-5 isobutane

EC50 (48h)	69,43 mg/L (daphnia)
------------	----------------------

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
 - **Remarque:** Toxique chez les poissons.
 - **Autres indications écologiques:**
 - **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.02.2024

Numéro de version 307

Révision: 20.02.2024

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 9)

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets:****Catalogue européen des déchets**

15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****ADR, IMDG, IATA** UN1950**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADR** UN1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
IMDG AÉROSOLS, MARINE POLLUTANT
IATA AÉROSOLS, solution**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR****Classe** 2 5F Gaz.
Étiquette 2.1**IMDG****Class** 2 Gaz.
Label 2.1**IATA****Class** 2 Gaz.
Label 2.1

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.02.2024

Numéro de version 307

Révision: 20.02.2024

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 10)

- **14.4 Groupe d'emballage**
 - **ADR, IMDG, IATA** néant

 - **14.5 Dangers pour l'environnement**
 - **Marine Pollutant:** Oui
 - **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)


 - **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Gaz.
 - **No EMS:** F-D,S-U

 - **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

 - **Indications complémentaires de transport:**
-
- **ADR**
 - **Quantités limitées (LQ)** 1L
 - **Quantités exceptées (EQ)** Code: E0
Non autorisé en tant que quantité exceptée
 - **Catégorie de transport** 2
 - **Code de restriction en tunnels** D
 - **"Règlement type" de l'ONU:** UN1950, AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 2.1

*** RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07 GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, < 5% n-hexane
(R)-p-mentha-1,8-diène
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques
- **Mentions de danger**
H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.02.2024

Numéro de version 307

Révision: 20.02.2024

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 11)

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 Éviter de respirer les aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Methanol

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Scénarios d'exposition Exposure scenario(s) of ingredients (if present) are available on request at:

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H330 Mortel par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 13)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.02.2024

Numéro de version 307

Révision: 20.02.2024

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 12)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Contact:** sdb@ede.de· **Date de la version précédente:** 08.05.2023· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**